

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 DECEMBRE 2004

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Monsieur Bénac revient sur le point n° 6 lié à la fixation du prix de vente du lotissement du Logis. Il estime que la demande de vote du président de l'assemblée n'a pas été claire et souhaite s'abstenir sur ce point.

Madame Levasseur indique qu'on ne peut pas changer son vote ; de plus cela pourrait créer un précédent.

Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir la remarque de Mr Bénac.

Le compte rendu est adopté à la majorité.

1. Débat d'orientations budgétaires 2005 (documents joints).

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants.

Monsieur Cot rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires fondé sur un compte administratif provisoire ; aussi des ajustements devront encore être réalisés.

Concernant le compte administratif provisoire, les recettes de fonctionnement sont réalisées à 99.07 % ; Monsieur Cot indique qu'une baisse est enregistrée ces dernières années ce qui confirme le mouvement de tassement des recettes.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont été réalisées à hauteur de 86.20 %.

Concernant le budget primitif 2005, Monsieur Cot fait remarquer une augmentation de 4% du chapitre 11 lié aux dépenses à caractère général par rapport à 2004.

Monsieur Cot indique qu'un effort particulier a été fait pour favoriser les travaux en régie sur certains comptes destinés aux services techniques.

Les charges de personnel représentent la moitié des charges de fonctionnement ; Monsieur Cot précise que sont budgétisés les postes suivants : un agent du patrimoine pour le service Culture/Communication et un agent d'entretien pour les services techniques. Monsieur Cot ajoute qu'une enveloppe est affectée à la formation des agents.

Ainsi au total le budget de fonctionnement est augmenté de 3 % par rapport à 2004.

Monsieur le Maire indique que suite à une erreur d'imputation de cotisations salariales, le budget consacré aux indemnités des élus est inchangé par rapport à 2004. Le montant sera rectifié lors du vote du budget.

En ce qui concerne les subventions aux associations, des augmentations ont été décidées pour la JSC, la MJC, le rugby et la gym volontaire.

Madame Bouffartigue s'interroge sur la subvention allouée au COC voile alors que cette association semble avoir cessé ses activités.

Monsieur Cot indique qu'une assemblée générale aura lieu dans quelques jours pour faire un point définitif.

Monsieur le Maire souhaite que l'on réexamine la situation et on jugera de l'opportunité de verser ou pas la subvention.

Monsieur Cot observe que les prévisions relatives aux recettes de fonctionnement sont guidées par la loi de finances 2005 reprise par l'AMF.

Monsieur Cot indique qu'un effort particulier sera fait dans la gestion de notre patrimoine notamment avec la location des appartements situés dans l'Ancienne Gendarmerie et ceux situés au-dessus du bureau de Poste.

Monsieur Cot propose une augmentation des 4 taxes de (2.2%) correspondant à l'augmentation du coût de la vie sauf pour la taxe professionnelle pour laquelle une augmentation de 1% sera proposée.

Monsieur Cot fait remarquer que la taxe professionnelle représente $\frac{1}{2}$ des taxes locales et $\frac{1}{4}$ des recettes de fonctionnement.

Monsieur Cot constate qu'on conserve une marge d'autofinancement équivalente à 2004.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, Monsieur Cot indique qu'une projection jusqu'à 2008 comptabilise 6 millions de travaux à réaliser ; ces travaux devront faire l'objet d'un étalement dans le temps.

Monsieur Bénac s'interroge sur la somme budgétisée concernant la place de la République.

Monsieur Cot répond qu'il ne s'agit que de la part communale ; c'est la Communauté de Communes qui gère l'opération.

Monsieur Bénac fait remarquer qu'une nouvelle école est prévue.

Monsieur Cot indique qu'il s'agit d'une anticipation sur l'avenir.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut trouver un terrain mais avant cela il va falloir assurer le relais avec des préfabriqués.

Monsieur Bénac souhaite se faire confirmer que cela n'a pas été discuté.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra être vigilant sur la règle des 1 km édictée par le Conseil Général pour le transport scolaire.

Monsieur Cot souligne que tous ces investissements auront un impact significatif sur l'endettement de la commune.

En ce qui concerne les budgets d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement, une augmentation du prix de vente de l'eau et de l'assainissement sera faite du montant du coût de la vie.

Les investissements sur le budget de l'assainissement sont conséquents (le double du budget de l'eau) ; les recettes de fonctionnement sont gonflées par la PRE que versera PACFA.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de bâtir les budgets concernés sur cette base.

Adopté à la majorité.

2. Choix de la journée de solidarité.

Monsieur le Maire rappelle que la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées du 30/06/2004 (entrée en vigueur le 01/07/2004) a institué une journée dite de solidarité. Elle consiste à travailler un jour antérieurement non travaillé, sans que cette journée donne lieu à une rémunération supplémentaire. Le produit du travail supplémentaire ainsi fourni donne lui-même lieu à une contribution de 0.3 % de l'employeur.

Cette journée est en principe fixée le lundi de Pentecôte, toutefois dans la fonction publique territoriale, elle reste au libre choix de l'employeur. Elle est donc fixée par délibération de l'organe exécutif de l'assemblée territoriale après avis du CTP.

Les membres du CTP proposent de retenir le jeudi de l'ascension.

Monsieur Maury souligne qu'un problème va se faire jour car on ne sait pas ce que va décider l'Inspection d'Académie ; des courriers ont été envoyés à l'Inspection d'Académie, à la Préfecture mais aucune réponse officielle ne nous est parvenue.

Monsieur Maury propose donc de valider la proposition du CTP, nous verrons ensuite les conséquences de ce choix.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité ; une abstention de Mr Ormières qui estime que cette mesure est une mascarade.

3. Budget AEP : décision modificative n°5.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un changement d'imputation, il est nécessaire de transférer des crédits supplémentaires sur le chapitre 12 du budget de l'eau.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire la somme de 2500 € au compte 6411 du budget de l'eau afin de régler les dépenses afférentes au chapitre 12 du budget de l'eau. Les crédits disponibles seront prélevés sur le compte 6152 du chapitre 11.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité ; une abstention de Mr Bénac.

4. Budget communal : décision modificative n°3.

Monsieur le Maire indique qu'afin de régulariser les opérations de fin d'année (charges à rattacher) au chapitre 011, il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits.

Monsieur le Maire propose un transfert de crédits du chapitre 12 compte 64111 au compte 60632 du chapitre 11 pour un montant de 30 000 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'effectuer ce transfert de crédits.

Adopté à la majorité ; une abstention de Mr Bénac.

5. Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet a saisi l'ensemble des communes situées dans l'aire urbaine toulousaine afin qu'elles donnent leur avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Il s'agit de se prononcer sur 3 points :

- le projet
- le rattachement de notre commune à un secteur territorial
- le choix entre un SCOT unique décliné en schémas de secteurs ou plusieurs SCOT « en pétales » autour d'un SCOT central.

Sur le projet, sachant que l'aire urbaine toulousaine doit accueillir, selon les projections, 310 000 nouveaux habitants d'ici 2020, cette population doit être accueillie en fonction de la capacité de chacune des collectivités concernées : la ville de Toulouse pour l'essentiel ainsi que la première couronne urbaine en privilégiant l'habitat collectif au détriment du pavillonnaire ainsi que la mixité sociale. La population restant à accueillir devra l'être dans la deuxième et troisième couronnes en privilégiant les zones qui ont déjà des capacités naturelles pour cela : zones bien desservies en transports (autoroutes, réseau SNCF, etc ...), présence économique, artisanale, commerciale, sur la zone , présence d'équipements collectifs et de services (collège, lycée, services santé, etc...). Dans le Sud Toulousain qui nous concerne, les secteurs d'Auterive et de Carbonne répondent à ces critères et dans une moindre mesure Rieumes.

Pour le rattachement territorial, notre commune est rattachée au secteur du Sud Toulousain, ce qui est logique.

Sur le troisième point, le choix est entre un SCOT unique regroupant les 342 communes de l'aire urbaine avec des schémas de secteur ou bien plusieurs SCOT « en pétale ». Dans ce dernier cas il

y aurait un SCOT central (Toulouse et son agglomération) et, autour, trois autres SCOT dont celui qui nous concerne et qui recouvrirait l'aire actuelle du Pays du Sud Toulousain. Pour la cohésion entre tous les SCOT, un inter-SCOT sera créé.

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de la réflexion il y a 3 ans 3 solutions étaient proposées : un regroupement autour du SCOT toulousain, un SCOT avec de nombreux pétales ou 3 SCOT en pétales autour de Toulouse. L'idée était d'avoir un SCOT correspondant au Pays puisque celui-ci s'appuie sur un élan volontariste.

Le principal inconvénient a résidé dans le fait qu'un SCOT indépendant coûte plus cher qu'un SCOT collectif, toutefois nous avons réussi à obtenir que le maire de Toulouse et le président de Labège Innopole acceptent la création d'un interscot ; instance officieuse qui organisera les études et qui sera financée par l'ensemble. Ainsi le coût passe de 7 € à 1.50 € par habitant.

Ce SCOT permettra de définir les orientations liées aux voies de communication, aux transports collectifs notamment l'aéroport ; aéroport qui ne serait pas dans l'aire urbaine toulousaine.

Monsieur Bros souligne que l'avantage est de pouvoir définir nos besoins puis de tenter l'équilibre avec l'agglomération toulousaine en discutant d'égal à égal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

6. Achat d'un terrain chemin des Nauzes (plan joint).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet relatif à la suppression du PN 38 et à l'aménagement de la voie communale n° 5 doit être réétudié ; en effet la DRIRE et la Préfecture s'opposent à des travaux à proximité du site Coopéval.

Monsieur le Maire indique que nous avons l'opportunité d'acquérir un terrain en exerçant notre droit de préemption ; ce terrain nous permettrait de faire une raquette de retournement sur la commune de Carbonne.

Il s'agit de la parcelle section B n° 1491 d'une superficie de 3062 m² qui appartient à Mlle Abbal Anne -Marie. Le prix de vente est fixé à 2287 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité ; une abstention de Mr Bénac.

7. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la crèche.

Monsieur le Maire et Président de la Commission d'appel d'offres informe le Conseil Municipal que l'estimation définitive du projet étant connue, il est nécessaire de réajuster le montant des honoraires dus au maître d'œuvre SCP Bertrand et Christophe BALAS.

En effet le forfait provisoire de rémunération était basé sur le coût prévisionnel des travaux (hors VRD, hors mobilier). Aujourd'hui le coût définitif des travaux étant connus (746 322.47 € HT VRD compris), le forfait définitif d'honoraires doit être réajusté à 87 320.90 € HT.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

8. Avenant n°1 au lot n°1 relatif à la crèche.

Monsieur le Maire et Président de la commission d'appel d'offres informe le Conseil Municipal que la passation d'un avenant est nécessaire avec l'entreprise TP Carbonne ; en effet une partie des prestations relatives aux travaux de VRD était comprise dans la tranche conditionnelle ; celle-ci étant abandonnée, il est nécessaire de réintégrer la somme dans la tranche ferme.

Ainsi Monsieur le Maire indique que le montant est de 12 384 € HT. Le marché initial d'un montant de 133 998.50 € HT est porté à 146 382.50 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de conclure cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

9. Avenant négatif n°1 au lot n°8 relatif à la crèche.

Monsieur le Maire et Président de la commission d'appel d'offres informe le Conseil Municipal que la passation d'un avenant négatif est nécessaire avec l'entreprise KUENTZ.

Ainsi Monsieur le Maire indique que le montant est de - 274 € HT. Le marché initial d'un montant de 31 385.70 € HT est porté à 31 111.70 € HT.

Monsieur Contreras précise que ces modifications sont survenues suite à une demande de la DDASS.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de conclure cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

10. Avenant négatif n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration de l'ancien bâtiment des Douches municipales.

Monsieur le Maire et Président de la commission d'appel d'offres informe le Conseil Municipal que la passation d'un avenant négatif est nécessaire avec Pierre DIS.

Ainsi Monsieur le Maire indique que le montant de cet avenant négatif est de - 826 € HT. Le marché initial d'un montant de 16 520 € HT est porté à 15 694 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de conclure cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé d'aider au financement d'un CDI pour le groupe scolaire de Guroan en Roumanie. Le projet est estimé à 6000 € et les aides décomposées comme suit :

- Communauté de Communes	500 €
- Association Volvestre Roumanie	1500 €
- Montesquieu Volvestre	230
- Rieux Volvestre	190 €
- Saint Sulpice	80 €
- Service Général aux Affaires Régionales	3000 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de la somme restant à financer soit 500 €.

Adopté à la majorité (1 contre : Mr Ormières).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons obtenu le FAI concernant la rénovation des vestiaires du stade Abbal.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que Monsieur Ferré est d'accord pour vendre une bande de terrains nécessaire à l'élargissement du chemin des Vignes.

Séance levée à 22h45.